

**«Un réel accès de tous à l'éducation implique des moyens très importants.»**

Bruno Julliard président de l'UNEF.

**Michel Cialdella**

Administrateur CGT

Au conseil d'administration de l'université Pierre Mendès-France.

Fontaine, le 20 septembre 2006

**La lettre ouverte aux membres  
du conseil d'administration  
Université Pierre Mendès-France.**

Mesdames, Messieurs,

Le conseil d'administration du jeudi 14 septembre 2006 devait se prononcer sur le paiement de « services spécifiques ». Invalidés une première fois par le tribunal administratif saisi par l'UNEF au nom des étudiants, l'équipe présidentielle récidivait en ayant pris soin de se situer dans la légalité. De notre point de vue le principe est toujours aussi illégitime et socialement injuste.

Comme si, socialement injuste ne suffisait pas, une grande partie des membres de ce conseil a dans un pseudo débat, ajouté le mépris envers les étudiants, la représentante CGT des personnels et moi-même, représentant de l'Union départementale CGT.

Nous avons d'abord subi une longue présentation qui ne s'imposait pas car nous possédions exceptionnellement tous les documents préparatoires.

En réaction à la déclaration des étudiants, hostiles au paiement de services supplémentaires, nous avons assisté à une lamentable culpabilisation. Ces jeunes ont en effet le mauvais goût de refuser des services quasiment inutiles et qui pourront s'élever jusqu'à 800 € !

Ces étudiants qui osent relever la tête (*et s'occuper de leurs affaires*) se sont faits vertement tancer. Ils étaient accusés de démagogie et priés d'aller voir en Suède et ailleurs...

Certains responsables de composantes (*avec un niveau de vie confortable*) ont prétendu que les mêmes étudiants préféreraient payer 15 000 € dans des écoles privées ! C'est tout simplement scandaleux venant de plus, de la part d'hommes et de femmes qui ont probablement été étudiants... un jour.

Ce conseil a beaucoup plus évoqué le marché et la concurrence que le service public et le désengagement de l'Etat.

Un conseiller a également reproché la politisation du débat. Comme si faire payer ou non à des étudiants (*l'école gratuite!*) des services supplémentaires (*ils payent déjà des droits d'inscription*) n'était pas un enjeu politique comme l'est l'Education nationale. N'enseigne-t-on pas la politique dans notre université ?

Dans le court « débat » qui a suivi, la représentante CGT des personnels a eu de mal à s'exprimer au milieu du brouhaha ambiant. Visiblement beaucoup de membres, président compris, n'avaient pas envie d'entendre ce qu'avait à dire l'élue, qui rappelons-le, **siège à égalité avec les autres membres.**

Lorsque celle-ci a évoqué le fait qu'un étudiant sur quatre se prive de soins faute d'argent, que certains étaient obligés d'exercer de petits boulots au détriment de la qualité de leurs études, nous avons entendu le président dire : « *C'est toujours la même chose !* ». Comme si le sujet présentait un intérêt mineur ! Elle n'a pas pu terminer son intervention, le président ne lui

laissant que cinq minutes de parole, alors que d'autres conseillers s'étaient exprimés longuement, plusieurs fois. Les représentants des personnels ont droit au même respect et à la même qualité d'écoute que les autres administrateurs. Les élus CGT constatent qu'il y a eu, lors de ce conseil, **une entrave grave à la liberté d'expression** et rappellent que de tels incidents à leur égard se sont produits plusieurs fois, notamment lors du débat sur les « *passesports pédagogiques* ». C'est une fois de trop. La discrimination syndicale n'est pas loin.

L'Université des sciences sociales voudrait ignorer qu'il y a dans ce pays des étudiants qui vivent sous le seuil de la pauvreté, que la tendance à la smicardisation du salariat fait qu'il y a trop peu de fils d'ouvriers qui accèdent aux études supérieures. C'est dramatique pour l'avenir. Le paiement de « *services spécifiques* » ou supplémentaire soit disant facultatifs est ainsi justifiés.

Nous avons entendu dans ce conseil un chantage à l'emploi des contractuels si les étudiants refusaient de payer. On se serait cru au MEDEF...

L'Université Pierre Mendès-France a banni le mot **lutte** de son vocabulaire et la proposition de la CGT d'unir, au-delà des divergences, toutes les forces de la communauté universitaire pour exiger un réengagement de l'Etat n'a pas pu être entendue faute du droit à la parole. Pour mémoire le budget réception de l'UPMF s'élève à 475 000 euros en 2006 (515 000 euros en 2005) et la Cour régionale des comptes a sévèrement critiqué le nombre exagéré d'heures complémentaires, mettant en cause la qualité de l'enseignement exercé dans de telles conditions. Les choix budgétaires de l'UPMF sont contraires aux intérêts des étudiants.

Nous sommes conscients des difficultés financières des universités et particulièrement de l'UPMF, une des plus mal dotée de France (300 euros par étudiant). Dans le même temps, il est difficile d'ignorer que nous sommes dans un pays très riche où les grandes firmes réalisent des profits faramineux (*50 milliards € pour les sociétés du CAC 40 au premier semestre 2006*).

Je termine en rappelant que les universités sont faites pour les étudiants et que l'on doit les écouter et prendre en compte leurs propositions.

L'heure n'est pas à la résignation, la CGT soutiendra les actions menées pour faire annuler ces mesures socialement injustes et discriminatoires.

La CGT exige le respect envers les élus.

Michel Cialdella

Les élus CGT au conseil d'administration de l'UPMF

*Copie aux organisations syndicales de salariés, aux organisations syndicales étudiantes*